MAIRIE DE KERFOURN

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze le vingt-sept du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Kerfourn s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël MARIVAIN, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal…….....19/09/2012
Nombre de conseillers municipaux en exercice……12
Nombre de conseillers municipaux présents……..11

PRESENTS : M. Joël MARIVAIN, Maire, Mme KERDAL, Mme CHAMOT, adjoints
M. LE SANT, Mme JOSSE, Mme CHEVEAU, M. Michel MARIVAIN, Mme COBIGO, M. CHAPEL, M. SAINT-JALMES
ABSENT EXCUSE : M. LE CORRONC

Désignée secrétaire de séance : Madame Sarah CHAMOT

Conformément à l'article L2121.25 du Code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 6 octobre 2012.

//

50-2012 : Convention d'utilisation de fichiers numériques d'informations graphiques relatives au cadastre

Vu la demande du Pays de Pontivy dans le cadre de l'élaboration du SCOT et de son suivi,

Le Conseil municipal de KERFOURN doit se prononcer sur la signature par Monsieur le Maire de la convention d'utilisation de fichiers numériques d'informations graphiques relative au cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature par Monsieur le Maire de cette convention.

//

51-2012 : Convention relative à l'usage de l'extranet carrières du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Morbihan

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Morbihan propose aux collectivités locales qui le souhaitent la mise à disposition d'un extranet carrière afin de bénéficier d'un accès personnalisé et sécurisé aux données carrières de leurs agents détenues par le Centre de Gestion et de permettre à celles-ci une aide à la décision.

Dans ce cadre, trois actions sont possibles :

- Consultation des données (identification des agents, déroulement des carrières…)
- Actualisation des données (situation familiale, adresse…)
- Edition de documents et modèles d'actes (tableaux de propositions d'avancement d'échelon, modèles d'arrêtés d'avancement…)

Il est proposé au Conseil municipal de KERFOURN de se prononcer sur l'opportunité de bénéficier de ce service et de donner son accord à la signature par Monsieur le Maire de la convention relative à l'usage de l'extranet carrières du Centre de gestion du Morbihan.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD A L'UNANIMITE pour la signature par Monsieur le Maire de la convention avec le Centre de gestion du Morbihan pour l'usage de l'extranet carrières.

////////////

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner son accord à l'investissement pour la voirie communale pour l'année 2013 pour un montant HT de 37 594,25 € HT.
- de demander une aide plafonnée à 10 250 € de 40 % du montant hors taxe des travaux auprès du Conseil général du Morbihan au titre du PDIC pour l'année 2013.
- de demander une aide de 10 250 € au titre du fonds de concours de Pontivy Communauté pour la voirie.

////////////

%

- Repas enseignants …………………………………………………..	47,00 €	144,00 €	
- Repas des anciens…(à 7,6o €)………..372 repas……………...	2 827,20 €	2 520,00 €	+ 12,19 %
-Subvention fruits………………………………………………….	352,42 €	179,49 €	
TOTAL	22 615,62 €	19 451,19 €	+ 6,56 %

En moyenne 51 élèves par jour 44 l'année scolaire précédente

DEFICIT D'EXPLOITATION DU SERVICE 2010: 8 737,72 € - 9,47 %

DEFICIT D'EXPLOITATION DU SERVICE 2011: 10 768,71 € + 23,24 %

DEFICIT D'EXPLOITATION DU SERVICE 2012: 9 447,57 € - 12,26 %

SITUATION ACTUELLE DEPUIS SEPTEMBRE 2011:

- élèves à 2,75 €, et 1,40 € pour le 3ème enfant
- enseignants à 4,70 €
- adultes à 7,60 € .

Concernant le tarif pour les élèves, un vote à main-levé est organisé afin de déterminer le tarif à appliquer

Après ce vote et en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de faire appliquer pour l'année scolaire 2012/2013 les tarifs suivants à la cantine municipale :

- **Elèves : 2,80 € et 1,45 € pour le troisième enfant**
- **Enseignants : 4,80 € à la rentrée**
- **Adultes : 7,75 € à la rentrée**

//

54-2012 : Résultat de l'étude de viabilité économique de la boulangerie

L'étude de marché prend en compte les dépenses de consommation par ménage base INSEE 2008. A ces données nationales les indices de disparité de la consommation (IDC) ont été appliqués par secteur géographique et par produit. Le total des dépenses par ménage après l'application de l'IDC est de 3 862 € en épicerie et de 390 € en boulangerie.

Les statistiques professionnelles donnent un taux de 70 % d'emprise sur le marché à une boulangerie locale dans une commune rurale : 390 € x 331 ménages par 0,70 soit 90 363 € TTC et 85 000 € HT.

Le taux d'attraction retenu pour une épicerie est de 7 % : 3862 x 331 x 0,07 soit 89 482 € TTC ou 81 350 € HT.

Le postulat est d'obtenir 70 % d'emprise sur le marché théorique pour la boulangerie épicerie :

85 000 € HT x 0,70 plus 81 350 € HT x 0,70 soit un chiffre d'affaire de 116 445 €.

L'approche en termes de rentabilité :

- coût d'achat des marchandises : épicerie 39 536 € boulangerie 13 881 € charges externes (assurances, énergie...)
- charge de personnel : deux personnes 23 400 € cotisations de l'exploitant 8 000 € impôts et taxes 5 000 €
- Le déficit d'exploitation est donc de 3 372 €. De plus, le projet présenté n'indique pas de frais financiers pour financer la mise aux normes et l'acquisition du fonds de commerce. Dans ce contexte et au vu du potentiel de clientèle disponible sur la commune, les chambres consulaires (CCI et CMA) émettent un avis défavorable à ce projet de reprise.
- Les discussions avec les intervenants des chambres en début d'après midi ont porté sur les points suivants :
    - Le montant des impôts est excessif et devrait avoisiner plutôt 2 000 €. (La CSG fait partie des charges sociales)
    - L'étude n'intègre pas le chiffre d'affaires lié aux personnes de passage (400 vh/jour)
    - Un calcul du C.A. nécessaire à la rentabilité du projet est demandé.
    - Les activités complémentaires ne sont pas envisagées (tournées, opérations commerciales diverses...)

L'avis du Conseil municipal est demandé sur l'étude en elle-même et sur la suite à donner.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande que les bases de l'étude soit améliorées et ajoutent d'autres paramètres tels que la prise en compte des associations (fêtes et manifestations organisées par celles-ci), des gens de passage dans le calcul du chiffre d'affaire et des activités complémentaires ; de savoir quel chiffre d'affaire peut permettre au commerce de devenir rentable.

//

55-2012 : Subvention pour Haïti

Le 11 février 2010, nous avions voté une subvention de 411 € suite au drame de la population haïtienne sur la base de 0,50 € par habitant. Nous avions choisi les Frères de Ploërmel du fait de la présence de Monsieur Le Deit dans l'île.

L'oubli médiatique habituel et le travail de l'association des Flamboyants de Crédin nous incitent à proposer au Conseil municipal de Kerfourn de renouveler la subvention de 2010.

L'avis du conseil est demandé.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter une subvention de 420 € pour l'année 2013 soit 0,50 € par habitant.

////////////

Après en avoir délibéré le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour l'abandon de ce projet, celui-ci étant trop coûteux.

Monsieur Jean-Paul LE SANT intervient pour demander à ce que l'on communique au Conseil municipal pour la prochaine réunion le pourcentage de temps passé par les employés communaux pour l'entretien du terrain de foot. Monsieur LE SANT estime que cette information est utile. Monsieur le Maire indique qu'une présentation des coûts a déjà été faite en 2010 mais qu'une mise à jour étant nécessaire, il n'a pas d'objection à émettre à cette remarque.

////////////

un coût de la copie en noir de 0,006 € HT soit 107,65 € TTC par an sur la base estimative de 15 000 copies.

////////////

Par décision judiciaire du 5 juillet 2012, l'administration des Domaines a été chargée de la gestion de la succession de Monsieur MAHE. Enfin, Nous avons reçu ce jour l'estimation de la Brigade domaniale de Vannes après notre demande d'intervention du 12 septembre 2012 pour une valeur de 8 000 €.

La somme est importante mais la nécessité d'améliorer le cadre de vie des citoyens du village de Kerflech justifie cette acquisition. Il est proposé au Conseil municipal de faire l'acquisition de ce bien pour le détruire et vendre la parcelle au plus offrant en tenant compte des frais avancés par la commune.

Monsieur Jean-Paul LE SANT intervient pour souligner que le prix reste élevé et qu'il convient de négocier, Madame Anne-Marie KERDAL, première adjointe, est du même avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'achat mais demande, si possible, à négocier le prix et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier.

////////////

- Se protéger contre les risques naturels

L'avis du Conseil municipal est demandé sur ce projet mais des élus n'ayant pas pris connaissance du document il est difficile de donner un avis sur ce programme qui dépasse les intérêts propres de la commune. Certains élus soulignent toutefois que l'avis de la commune pèse peu au regard des intérêts en jeu ; ainsi Jean-Paul LE SANT pense que KERFOURN est peu concerné par ce projet. Monsieur Michel MARIVAIN intervient également pour signifier que la commune pèse effectivement peu face à des décisions politiques prises à l'échelle d'un territoire et cite comme exemple le cas des projets d'implantation de parcs éoliens en Centre-Bretagne. Monsieur Philippe SAINT-JALMES prend également la parole pour faire remarquer que l'on impose aux communes des projets et des réglementations souvent sans contrepartie.

Monsieur Joël MARIVAIN, Maire, considère au contraire que c'est en intervenant dans ce débat que les souhaits de la commune seront pris en compte dans l'élaboration du SCOT afin que celui-ci soit plus adapté aux réalités du terrain.

Monsieur le Maire intervient également pour dire qu'il va proposer que l'on détermine et que l'on intègre dans le SCOT une superficie maximum de 900 m² par habitation (en vue de préserver les terres agricoles) et que l'objectif d'économie du foncier est louable mais que les préconisations indiquées dans le PADD pour y arriver (mitoyenneté, petit habitat collectif et réhabilitation de l'habitat ancien) sont difficiles à mettre en œuvre en milieu rural techniquement et financièrement.

////////////

décidée. Le budget estimatif pour ce projet d'installation de panneaux de signalisation est de 3 800 €.

C) Village du Bot

Marc CHAPEL intervient pour informer le Conseil municipal que des tranchées ont été réalisées au village du Bot ; une de ces deux tranchées n'aurait visiblement pas été autorisée et a été rebouchée avec des gravillons. Monsieur le Maire indique qu'il va écrire propriétaire du terrain concerné afin de régler ce problème.

D) Le Favonnic

Philippe SAINT-JALMES prend la parole à son tour pour signaler un écoulement des eaux au Favonnic et avertir qu'il est temps d'agir à ce sujet, En effet, l'écoulement se fait sur les parcelles de Monsieur JEHANNO et est récurrent. Monsieur Jean-Pierre LE CORRONC, adjoint aux travaux, se verra confier ce dossier.

E) Containers

Jean-Paul LE SANT alerte le Conseil municipal sur l'état de certains containers ; les plateaux ne sont pas adaptés et on ne peut pas ouvrir les couvercles car il y a une butée à l'arrière et cela risque de casser. Monsieur LE SANT a constaté par ailleurs qu'un plateau en béton est déjà cassé et que selon lui toute l'installation est à revoir. Monsieur la Maire demande à Monsieur Jean-Paul LE SANT de contacter le service « Déchets » de Pontivy Communauté afin de régler ce problème.

F) Horaire des réunions

Françoise COBIGO et Jean-Paul LE SANT demandent à ce que l'heure de réunion du Conseil municipal soit avancée à 20 h 00 au lieu de 20 h 30. Cette demande est recevable et il est décidé que désormais les prochaines réunions se dérouleront à partir de 20 h00 pendant l'hiver.

G) Informations diverses

- Marche pour les Virades samedi 29 septembre à 18 h00 devant la mairie
- Assignation d'un locataire au Tribunal d'Instance de Lorient le 18 octobre pour la résolution du bail en l'absence d'attestation d'assurance pour les risques locatifs.
- Réunion des associations le vendredi 28 septembre à 20 h 00
- Soldats de France : l'association cherche à augmenter ses effectifs, un appel est lancé pour les volontaires, il s'agit d'une responsabilité individuelle.

La séance est levée à 22 h 50

NOMS	**SIGNATURES**	**NOMS**	**SIGNATURES**
MARIVAIN Joël		*COBIGO Françoise*	
KERDAL Anne-Marie		*CHAPEL Marc*	
CHAMOT Sarah		*JOSSE Sophie*	
LE CORRONC Jean-Pierre	*Excusé*	*MARIVAIN Michel*	
SAINT-JALMES Philippe		*MORVAN Patrice*	
LE SANT Jean-Paul		*CHEVEAU Isabelle*	